



Région  
**Bretagne**

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller

35700 Rennes

☎ 02 23 21 36 50

☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

# Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 29 - Mercredi 8 novembre 2006

## Pour une véritable démarche de progrès, la Région adopte son SRDE

Le Conseil Economique et Social de Bretagne a salué l'événement comme il se doit, en évoquant « *l'ambition partagée d'une Bretagne économiquement développée et volontaire* » : notre institution a adopté, à l'occasion de la session d'octobre 2006, son **Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)**. Son but est simple, – définir la stratégie de la Région pour améliorer les politiques publiques dans ce domaine et la coordination des différents acteurs. Il ne s'agit évidemment pas là de se substituer aux initiatives privées, mais bel et bien de fixer le plus clairement possible le niveau de responsabilité de chacun et les principes guidant l'intervention publique. Marc Labbey, vice-président chargé de l'emploi et du développement économique, a tenu à le rappeler devant l'assemblée, les collectivités territoriales disposent indéniablement d'un rôle de veille, d'anticipation et d'accompagnement des entreprises, de manière à favoriser leur développement et à créer un environnement favorable à leur implantation. Encore convient-il, dans un contexte marqué par la multiplicité des acteurs et le chevauchement des dispositifs, d'œuvrer résolument dans le sens d'une optimisation de l'utilisation des fonds publics. C'est bien là l'objectif de ce Schéma, qui souligne notamment la primauté du principe de subsidiarité, selon lequel « *la Région, dans un champ de compétences partagées, intervient lorsqu'il est incontestable que l'action conduite à son niveau sera plus efficace qu'une action menée au niveau départemental ou local, en raison des dimensions et des effets de l'action envisagée.* »

### Pourquoi notre institution s'est-elle dotée d'un Schéma Régional de Développement Economique ?

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit de confier aux Régions, à titre expérimental, le soin d'élaborer, après concertation, un schéma régional de développement économique, censé définir les orientations stratégiques des collectivités concernées en la matière. **L'adoption d'un SRDE permet surtout aux Conseils régionaux de se voir attribuer par délégation les aides que l'Etat met en œuvre au profit des entreprises.** Comme s'est plu à le souligner Marc Labbey, nous aurions pu, à l'instar d'autres Régions, « *faire plus vite* » pour obtenir ce transfert. Mais notre choix a consisté à prendre le

temps de la concertation et à construire dans une perspective aussi large que possible un véritable cadre d'actions partagé, qu'il conviendra d'ailleurs d'actualiser régulièrement en fonction des évolutions de l'environnement économique et social.

### Comment s'est élaboré ce SRDE ?

Ce Schéma repose sur un **diagnostic économique et social**, réalisé par notre institution au printemps 2005, et soumis aux différentes collectivités locales ainsi qu'aux acteurs du développement économique en Bretagne. Présenté à l'assemblée régionale à l'occasion de la session de juin 2005, il définit un certain nombre de forces et de faiblesses : un système productif



« performant » mais peu diversifié, marqué notamment par un poids important de l'agriculture et de la pêche et la place prépondérante de quatre filières (agroalimentaire, technologies de l'information et de la communication, automobile, construction navale) qui représentent 58 % de l'emploi industriel. Ce diagnostic a permis d'identifier des **axes de réflexion prioritaires**, sur lesquels ont œuvré quatre groupes de travail entre novembre 2005 et février 2006. Soixante-dix personnes ont à cet effet été mobilisées, – élus, représentants du monde de l'entreprise et du développement économique... **Les objectifs et modalités de mise en œuvre des différentes politiques présentées dans le SRDE ont ainsi été arrêtés, puis soumis à un comité de concertation réunissant les départements et les agglomérations.** Suite à plusieurs passages devant le CESR et à la consultation de nos différents partenaires, le document a enfin été bouclé à la mi-septembre, puis adopté en octobre.

### Quelle est l'idée-force de ce Schéma ?

Il entend **promouvoir un développement économique durable en Bretagne**. Ce qui signifie notamment que la performance de l'entreprise doit être appréhendée globalement, dans toutes ses dimensions. Il convient donc de tenir compte tout à la fois de son degré d'intégration dans un territoire, de sa participation à la vie sociale de celui-ci, de sa contribution à l'épanouissement professionnel et personnel des salariés, de son respect de la préservation environnementale. La Région souhaite relayer ces préoccupations auprès des entreprises par l'entremise d'une « **Charte de progrès** » qui, mise en œuvre dans le cadre contractuel proposé par le SRDE, permettra d'engager une véritable démarche de progrès.

### Quel mode de soutien aux entreprises le SRDE préconise-t-il ?

Tout en continuant à soutenir les entreprises individuellement - mais dans leur projet global de développement -, la logique d'intervention du Conseil régional reposera dorénavant beaucoup plus sur la notion de filière. Celle-ci peut être définie comme étant « *le regroupement de plusieurs acteurs économiques et sociaux, qui concourent au développement d'un même marché,*

*partagent des objectifs communs et recherchent des synergies, des complémentarités ou organisent des mutualisations de ressources* ». **En l'occurrence, il s'agit de renouveler le dispositif d'appui aux entreprises en passant progressivement d'une politique de guichets (aides attribuées en fonction de problématiques spécifiques à l'instar de l'innovation, de l'international...) à des interventions ciblées sur des projets de développement économique pris dans leur ensemble dans le cadre de contrats de filières.**

### Quelles sont les orientations stratégiques définies par le SRDE ?

L'objectif consiste à **renforcer la compétitivité** des entreprises sur les marchés mondiaux, en favorisant leur **mise en réseau** sur certaines thématiques spécifiques liées à **l'innovation**, au **développement durable**... ; à renforcer **l'attractivité de la Bretagne** sur le plan national et international par la promotion des atouts du territoire et **l'amélioration de l'accueil des projets** ; à **développer l'initiative entrepreneuriale** par un **soutien coordonné à la création et à la transmission d'entreprises** ; enfin à suivre les mutations économiques des territoires bretons par la **mise en œuvre d'indicateurs d'alerte** susceptibles d'anticiper d'éventuels « coups durs », de faciliter l'accompagnement des restructurations et la revitalisation des bassins d'emploi.

### Comment va se mettre en place le Schéma ?

Son adoption va déboucher rapidement sur l'élaboration d'un **plan d'action opérationnel**. Celui-ci détaillera les modalités et le calendrier de mise en œuvre des orientations du document, les acteurs concernés, les outils et moyens mobilisés. Conformément à la méthode qui a prévalu lors de la préparation du SRDE, ce plan sera établi en étroite concertation avec l'ensemble de nos partenaires économiques et les collectivités infra-régionales.

